

<b>Rapport de la commission ad hoc concernant le préavis municipal n° 27-2014 relatif à la demande d' un crédit de Fr. 110' 000.- pour l' étude et l' aménagement de la rue du Village</b>
--

<b>Composition de la commission :</b>
---------------------------------------

- |  |
|--|
| <ul style="list-style-type: none"><li>- Valérie Alonso</li><li>- Jean-François Détraz</li><li>- Samuel Droguet</li></ul> |
|--|

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

### 1. Préambule

Notre commission s'est réunie lundi 14 janvier dernier à la Maison de commune. La première partie s'est déroulée en présence de la commission des finances et de M. Raymond Bron qui a transmis toutes les explications nécessaires à la compréhension de ce préavis. Nous le remercions vivement de sa disponibilité, de la clarté de ses explications et de la précision de ses réponses.

La commission a ensuite poursuivi seule les débats afin de préparer son rapport au conseil communal.

### 2. Commentaires de la commission

La dépense proposée dépasse de Fr. 10'000.- la somme indiquée dans le budget 2014 (cf. préavis municipal 26-2013, page 1 de couleur rose). Cela reste à nos yeux dans une fourchette tout à fait acceptable, ce d'autant plus que l'étude doit permettre de chiffrer des travaux qui vont non seulement déboucher sur une rénovation dans l'esprit de ce qui s'est réalisé ces dernières années sur plusieurs routes et rues attenantes, mais aussi sur une mise en valeur du véritable patrimoine historique que constitue ce secteur du village.

En revanche, le crédit de construction estimé à Fr. 600'000.- dans le budget précité n'est plus du tout réaliste, au vu de l'ampleur des travaux tels que décrits. Nous devons nous attendre à ce que l'équipe municipale présente dans quelques mois une facture beaucoup plus élevée à l'organe législatif. Dès lors, peut-être conviendra-t-il d'établir des priorités, afin de laisser les élus reporter dans le temps certains travaux moins urgents.

### 3. Analyse du préavis

L'étude va porter sur la rue du Village dans toute sa longueur, c'est-à-dire env. **750 m linéaires** :

- la partie aval RC501 – virage Bérallaz – Maison villageoise, y compris environ 100 m linéaires du chemin de la Chavanne, soit env. **550 m linéaires**;
- la partie amont Maison villageoise – ch. de Palud, soit env. **200 m linéaires**.

Le coût des travaux portera sur une bande de 6 m de large. La voie de circulation automobile aura une largeur constante de 4 m. Le trottoir est prévu, suivant la réalité foncière, sur une largeur variant entre 1,20 et 1,50 m. En l'état actuel, le tapis bitumeux est posé directement sur l'ancienne route. Aussi, l'étude prévoit-elle le creusement d'un encaissement et la pose de fondations durables.

Pour ce qui concerne les emprises foncières à proprement parler, sur les 40 parcelles riveraines concernées, 16 sont touchées (devant passer du domaine privé au domaine public) représentant 226 m<sup>2</sup>, soit environ 5 % de la surface concernée par les travaux. La majorité des cas concernent des surfaces privées devant être cédées au domaine public et non l'inverse.

La Municipalité prévoit en outre de profiter de cette analyse pour contrôler l'état des équipements souterrains. Le montant des travaux de rénovation ou de réfection desdits équipements sera présenté dans le crédit de construction. La commission se rallie entièrement à cette vision globale de la problématique, consciente qu'une bonne coordination permet d'économiser des deniers publics dans le long terme, tout en permettant de concentrer les travaux dans le plus petit laps de temps possible.

L'éclairage public de la rue du Village est atteint par la limite d'âge. Un fort vent suffit à provoquer un court-circuit qui plonge tout un secteur dans la nuit. La dernière panne en date a duré plus d'une semaine, chose peu agréable pour les riverains et source potentielle d'insécurité. C'est un exemple parmi d'autres qui montre que l'étude de sa réfection et de son aménagement doit démarrer sans tarder. La Municipalité a par ailleurs organisé au mois de décembre dernier une première séance d'information destinée aux riverains directement concernés.

La commission propose à la Municipalité de profiter de l'occasion pour intégrer une réflexion urbanistique assez large sur la problématique du parcage des véhicules automobiles dans l'étude globale à venir. Trop de rigidité dans l'analyse des plans de rénovation de biens immobiliers de la rue du Village peut parfois aller à l'encontre du but esthétique recherché. En effet, pour éviter que les riverains garent systématiquement leur véhicule en bordure de rue, il faut qu'ils puissent prévoir des accès à leur arrière-cour.

Enfin, la commission approuve totalement le calendrier présenté au point 6 de ce préavis. Le rhabillage complet de la rue du Village est attendu depuis plusieurs années par de nombreux concitoyens et doit par conséquent, bien entendu si nos finances nous le permettent, s'effectuer dans le courant de cette législature.

#### **4. Conclusion**

Compte tenu des éléments présentés plus haut, la commission ad hoc vous propose, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, d'accepter le préavis n° 27-2014 tel que présenté par la Municipalité.

Cugy, le 29 janvier 2014

Valérie Alonso

Jean-François Détraz

Samuel Droguet